CSTB
le futur en construction

ORGANISME NOTIFIE N°0679

Autorisé et notifié conformément à l'article 39 du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction

Certificat de conformité du contrôle de la production en usine 0679-CPR-0305

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que le(s) produit(s) de construction désigné(s) dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

COLEMAN S.I., a.s.
Bobrky 478 - 755 01 Vsetin – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

et fabriqué(s) dans l'usine :

HAOGENPLAST - Kibbutz HAOGEN - 42880 ISRAEL

fut (furent) soumi(s) par le fabricant à l'évaluation des performances du (des) produit(s) de construction, est (sont) soumi(s) par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit, et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continues du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification du contrôle de production en usine décrites dans la spécification technique harmonisée de référence :

EN 13956 : 2012

sont appliquées et que ce contrôle de production en usine satisfait à toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration des performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré le 14 février 2022, il se substitue au certificat précédemment délivré le 19 décembre 2018 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 14 février 2022.

Par délégation
du Président

Florian RASSE

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT
84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2
Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 – Fax : +33 (0)1 64 68 89 94 – www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

cofrac
ACCREDITATION N° 5-0010
List of sites and Scope available on / Listes des sites et portée disponibles sur WWW.COFRAC.FR
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

Certificat de conformité du contrôle de la production en usine 0679-CPR-0305

FEUILLES SOUPLES D'ÉTANCHÉITÉ

Gamme (*)	Composition de produit	Usage
Merx – MK	**Type de membrane plastique :** - PVC **Type(s) d'ARMATURE :** - Non tissé grille / tissu polyester : 90 g/m^2 **ÉPAISSEUR(s) :** 1,2 mm – 1,5 mm	Feuilles d'étanchéité de toiture plastiques et élastomères.

** La liste des références concernées par le Contrôle de Production en Usine (CPR) figure dans un document établi par le CSTB qui est surveillée lors des audits de suivi.*